DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER CANTON DE SAINT-OMER NORD COMMUNE DE SERQUES

L'an deux mil quatorze, le vingt et un février à 18 heures 30,

le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie Lefebvre, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Mme CARRE Fabienne qui a donné pouvoir à Mme Marie LEFEBVRE ; Monsieur LOZINGUEZ Dominique.

Monsieur DENIS Philippe est nommé secrétaire.

Convocation du 17 février 2014

Objet: Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau Rue du Long Chemin

Mme le Maire informe le conseil municipal que la CASO va poser un réseau d'assainissement dans la rue du Long Chemin et également procéder au renouvellement de la canalisation d'eau potable. La CASO propose de renforcer la canalisation d'eau et de poser un poteau d'incendie afin d'améliorer la défense incendie de la rue pour un montant de 5200 € HT. Elle assurera une réfection de voirie provisoire de la tranchée avec une émulsion et un double gravillonnage. Mme le Maire propose donc à l'assemblée de prévoir la réfection totale de la rue après les travaux de la CASO.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau et la réfection totale de la voirie à la charge de la commune. L'opération sera inscrite au budget primitif 2014.

L'assemblée autorise Mme le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée afin de retenir une entreprise pour les travaux.

Elle autorise Mme le Maire à signer une convention de financement entre la commune et la CASO.

Objet: Prêt relais pour travaux centre du village

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de contracter un prêt relais pour les travaux de réaménagement du centre du village en attendant le retour des subventions.

Après étude des offres, l'assemblée décide de retenir l'offre du Crédit Agricole Nord de France avec les conditions suivantes :

Montant de l'emprunt : 250 000 euros

Durée: 24 mois

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,8500 % Taux effectif global : 1,9522 % l'an

Frais de dossier : 500 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de l'emprunt et donne tout pouvoir à Mme le Maire.

Objet: Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoyant pas de ratios plancher ou plafond, celui-ci doit être fixé entre 0 % et 100 %.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux à 100 % pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour les agents techniques, administratifs et d'animation.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

DIVERS REUNION DU 21 FEVRIER 2014

4 Demande de Mr Deryck, président du Club des Aînés

Mme le Maire donne lecture de la demande de Mr Deryck, président du club des Aînés, qui souhaite que la commune installe un panneau d'affichage dans la salle pour y mettre les affiches des manifestations des associations.

Après discussion, le conseil municipal décide d'installer un panneau d'affichage non pas à l'intérieur de la salle mais à l'extérieur avec une mise à disposition de la clé au secrétariat de mairie.

♣ Courrier à Mr le Maire de Moulle pour les eaux pluviales

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune de Moullea réalisé l'assainissement des eaux pluviales route de Moringhem aussi elle fait part à l'assemblée qu'un courrier sera envoyé à la mairie de Moulle afin de demander qu'un constat soit fait avec des photos de l'évacuation en temps de pluie afin d'éviter tous problèmes de ruissèlement impasse du Fond de Mer.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h20